



Bulletin Information N°3 – Comité du Rhône Natation
Conseil d'administration du 8 avril 2024

FEDERATION FRANCAISE DE NATATION



Comité de Natation du Rhône – Métropole de LYON



Bulletin d'informations N°3

Du lundi 8 avril 2024

Le Comité Départemental du Rhône de Natation est une association Loi 1901, reconnu d'utilité publique. Enregistré sous le n° W 691055369 à la préfecture du Rhône, le 14 janvier 1964 - SIRET n° 42829122300017.

Siège social : Espace des sports Métropole de Lyon – 28 rue Julien – 69 003 Lyon

Tel 04.72.00.11.34 / Fax : 04.72.00.11.34

Port : 06.72.82.98.68 ou 06.24.71.68.13

Courriel : comiterhonenatation69@gmail.com / Site : <http://abcnatation.com/natation/lyonnais/69/>



Conseil d'Administration

Du 8 avril 2024 à 20h

Présents :

Pierre-Alexandre Arnoux, Eric Bideaux, Fabien Boiron-Boirel, Catherine Burlot, Jade Cadière, Michèle Durieu, Sandrine Favrot Jean-Luc Guegan, Lucille Lejczyk, Valérie Leterme, Marc Pilon, Jean-Yves Reina, Marie Sala, Maxime Usclat , Dominique Viard.

Présents en visio :

Sonia Berthelet, Florestan Desmaris, Cécile Valentin.

Excusés :

Etienne Feudo, Cendrine Henriot-Wagner, Jean-Marc Hesse, Caroline Lecoeur, Jean-Michel Riehl, Natacha Travert.

Invité :

Noël Guérin

ORDRE DU JOUR

1. Facturation
2. Formation entraîneurs
3. Utilisation du minibus
4. Point salarié
5. Site internet
6. Bilan réunion des présidents
7. Repas des officiels
8. CR des commissions



1. Facturation

Tout est à jour.

Point water-polo :

Cette année, seul un tournoi du Rhône jeunes a eu lieu. Habituellement, nous en organisons 5 à 6 dans l'année. Les équipes engagées payaient donc 200€ l'année. Cette saison, les équipes du Rhône sont toutes qualifiées en région (et l'on peut s'en féliciter !) et les clubs n'ont pas les effectifs suffisants de joueurs U14 et moins pour la création d'équipes 2.

Le comité a attribué cette année une subvention de 7000 euros pour permettre à la sélection U12 de se rendre au tournoi international d'Habawaba compte tenu des potentielles rentrées financières des tournois. Ce montant sera revu à la baisse sur l'année prochaine si la situation devait perdurer.

Une réflexion est portée sur le mode de fonctionnement de la saison 2024-2025 : un championnat incluant les départements limitrophes (le Rhône est le seul à compter autant de clubs de WP) par exemple.

Au niveau de la Ligue, une réunion des présidents départementaux, des présidents des clubs de water polo et des référents Ligue de water polo est programmée d'ici la fin de saison afin de structurer la discipline en Ligue Aura.

2. Formation entraîneurs

Jeudi 2 mai 2024 au Comité, 16 inscrits, inscriptions closes.

Formation préparation athlétique, prévention des blessures et récupération délivrée par Coralie DAUBRAL.
150€/personne : comité prend en charge 75€/personne, 75€ par les clubs.

Prise en charge totale pour Fabien et Jade.

3. Utilisation du minibus

18 demandes depuis le lancement, 8 refusées.

4 clubs en ont bénéficié.

36 jours d'utilisation.

Convention à retourner signer en amont du prêt avec permis de conduire.

4. Point salarié - Noël GUERIN

Le conseil d'administration acte une augmentation de 3€ nette de l'heure et décidera d'une prime exceptionnelle en fin d'année selon le résultat financier.

5. Site internet

Aujourd'hui, ABC natation via Clément RETORE coûte 600€/an, pour peu d'efficacité et de réactivité.



Emmanuelle USCLAT, qui a refait le site de la Ligue AURA cette saison, propose ses services pour le Comité du Rhône.

1. Duplication du site de la Ligue avec toutes ses fonctionnalités et le design, sans le contenu => 500€
2. Récupération des actualités => 200€
3. Récupération des photos / albums => 300€
4. Récupération de tous les contenus (y compris compétition) => 300€/journée de travail
5. Création d'un annuaire des clubs => 300€

⇒ Le CA donne un accord de principe pour option 1 + 2 + 4.

6. Bilan réunion des présidents

Il semblerait que la FFN propose une ristourne de 0,50€/licence, ce qui ferait une subvention exceptionnelle d'environ 8 000 € pour le Comité Départemental.

7. Repas officiels - championnats départementaux d'été à Vienne les 22-23 juin

Le traditionnel repas des officiels aura lieu lors de cette compétition. Le déjeuner sera offert à tous les officiels présents qui officient toute la journée le dimanche.

8. Compte-rendu des commissions

a. Commission Parasport

Voir le CR en Annexe 1

b. Commission natation course

Matériel :

Le comité a investi dans des câbles pour faire marcher son chronométrage semi-automatique, merci à Noël GUERIN pour l'installation. Grâce aux câbles, il est maintenant possible de faire fonctionner les tableaux d'affichage disponibles dans certaines piscines (Mornant, Villefranche à ce jour)

Calendrier :

Il est demandé à la commission course de ne plus mettre 2 compétitions en même temps afin qu'un maximum de membres du comité soient présents sur chacune d'entre elles.

Sélections :

Les pré-listes pour les sélections Benjamins arrivent cette fin de semaine.
Pour les Poussins (20 nageurs), Fabien cherche un bassin (25-26 mai).

c. Commission natation artistique

Voir le CR sur le site internet du Comité.

Le Comité Départemental du Rhône de Natation est une association Loi 1901, reconnu d'utilité publique. Enregistré sous le n° W 691055369 à la préfecture du Rhône, le 14 janvier 1964 - SIRET n° 42829122300017.

Siège social : Espace des sports Métropole de Lyon – 28 rue Julien – 69 003 Lyon

Tel 04.72.00.11.34 / Fax : 04.72.00.11.34

Port : 06.72.82.98.68 ou 06.24.71.68.13



Bulletin Information N°3 – Comité du Rhône Natation
Conseil d'administration du 8 avril 2024

La Ligue s'est équipée d'une sono, uniquement pour la natation course. Jade Cadière se demande si le Rhône ne devrait pas en acheter une pour ne pas avoir à la louer ? La section synchro en aura besoin pendant les championnats du Rhône. Il est décidé qu'on demande celle du NVB

d. Commission Eau Libre

Laurent Neuville propose une initiation le 30 août à Miribel pour les jeunes, avant le 7kms.

e. Commission récompenses

Tout est commandé et prêt pour la commission Nat Artistique (environ 200 médailles) et pour les Maîtres.

Réflexion : il faudrait réfléchir pour l'année prochaine comment valoriser le temps de remise des récompenses, donner envie de monter sur le podium, rendre ce moment plus attractif.

f. Commission Maîtres

Championnat d'été des maîtres à Belleville (merci au club !) le 19 mai, le programme est sur le site. Les courses sont mixtes, il y a un 1500m. restauration sur place proposée par le club de Belleville. Le comité prend en charge un pot de clôture.

Epreuve eau libre maîtres le 7 juin à Belleville. Les maîtres seront inscrits au programme du championnat du Rhône sur le 3000. Il est acté que les engagements sont laissés au club de Belleville.

g. Commission water-polo

La sélection U12 est menée par Emerick RICHARD et Tanguy CORBOZ. Une liste de 10 joueurs est sortie, les jeunes sont issus des clubs de Villefranche (NVB), St Laurent de Mûre et Rillieux. Le club de Givors a pu, cette année, engager une équipe club à Habawaba, ce sont donc 10 givordins supplémentaires qui seront à Habawaba, bravo à eux !

Un stage de travail a lieu à Villefranche pendant les vacances de Pâques, la commission WP tient à remercier la mairie de Villefranche et le NVB, qui sont, une fois de plus, un soutien sans faille !

Prochain conseil d'administration :

Lundi 1er juillet à 20h



ANNEXES

Annexe 1 : CR Commission Parasport

Objectif de la commission :

L'objectif de la commission Parasport du comité de Natation du Rhône – Métropole de Lyon est de rapprocher les personnes en situation de handicap des structures sportives de natation du département du Rhône, mais aussi d'informer et d'accompagner les clubs face à une demande de plus en plus forte.

La commission Parasport est en relation avec le Comité Paralympique & Sportif Français, le Comité Départemental Handisport et le Comité Départemental de Sport Adapté pour répondre aux sollicitations spécifiques.

Composition de la commission Parasport du Comité de Natation du Rhône :

- Riehl Jean-Michel – riehl.jm@icloud.com – 06 62 32 11 34

Candidature reçue pour l'admission à la commission Parasport du Comité de Natation du Rhône :

- Loïc Roseau Enseignant APAS – Maître-Nageur : RCBN

→ **Admission à valider**

Programme Club Inclusif (dernière communication) :

Communication de Mme Sandrine BAUMGARTNER du 1er mars 2024

Gestionnaire Administrative ANS

SDJES

DSDEN du Rhône

Académie de Lyon

Bonjour,

Lancée conjointement par la Ville de Paris dans le cadre du plan "Transformation Olympique", Paris 2024 avec son programme "Impact et Héritage", et le Comité Paralympique et Sportif Français, la formation pour l'accueil des personnes en situation de handicap a été instaurée en 2020.

Convaincus de l'importance et des bénéfices de ce projet pour la promotion des sports adaptés, ces partenaires ont élargi le programme à l'ensemble du territoire français, désigné sous le nom de "Club inclusif".

La ville de Villefranche-sur-Saône a souhaité s'engager dans ce projet en initiant 4 modules de formation, gratuits, visant à sensibiliser les clubs sportifs volontaires à l'accueil et à l'encadrement d'un public en situation de handicap.

Il s'adresse aux dirigeants et aux encadrants sportifs, et est généraliste, couvrant toutes les disciplines sportives.

Pour garantir une large diffusion de ces informations, nous vous encourageons vivement à partager cet appel auprès de vos réseaux respectifs du secteur Beaujolais.

Ainsi, chacun pourra accéder aisément aux détails et participer activement au projet.

Le Comité Départemental du Rhône de Natation est une association Loi 1901, reconnu d'utilité publique. Enregistré sous le n° W 691055369 à la préfecture du Rhône, le 14 janvier 1964 - SIRET n° 42829122300017.

Siège social : Espace des sports Métropole de Lyon – 28 rue Julien – 69 003 Lyon

Tel 04.72.00.11.34 / Fax : 04.72.00.11.34

Port : 06.72.82.98.68 ou 06.24.71.68.13



Bulletin Information N°3 – Comité du Rhône Natation
Conseil d'administration du 8 avril 2024

Communication de Michel JAMBON
Conseiller délégué aux sports
Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Dans son plan de mandat, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est fixée comme objectif de créer du lien par le sport en favorisant le sport pour tous.

Dans ce cadre, elle a souhaité s'engager dans le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap avec le programme « Club inclusif », en partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français.

Ce programme, en lien avec l'héritage des Jeux Paralympiques, vise à sensibiliser 3 000 clubs inclusifs.

La formation de 4 modules qui vous est proposée s'adresse aux dirigeants et aux encadrants des clubs.

Elle a pour objectif de les sensibiliser aux réalités du handicap, de les mettre en situation concrète de pratique adaptée et d'accompagner le projet du club et sa mise en œuvre.

Gratuit pour le club, ce programme est financé en totalité par la Communauté d'agglomération et par le Comité Paralympique et Sportif Français

La première session de formation débutera le 30 avril 2024 et aura lieu à l'Escale à Arnas.

Afin de présenter le programme « Club Inclusif » et de répondre à vos questions, j'ai le plaisir de vous convier à une réunion d'information et d'échanges en présence des représentants du Comité Paralympique et Sportif Français, Jeudi 7 mars 2024 à 18h30 dans la salle de réception (2ème étage) de l'Escale à Arnas.

Pour une bonne organisation, merci de bien vouloir confirmer votre présence au plus tard le 5 mars (sport@agglo-villefranche.fr).

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des informations pratiques pour vous engager à nos côtés et contribuer ensemble à la réussite du programme « Club Inclusif ».

Le calendrier détaillé des modules de sensibilisation qui composent le programme (en pièce jointe),

Un document de présentation approfondie est disponible sur ce lien

[plaquette_clubinclusif_cpsf.pdf \(france-paralympique.fr\)](#)

Le formulaire de préinscription à la formation du mois d'Avril

<https://form.jotform.com/240433934271352>

Consulter le site internet <https://club-inclusif.fr/>

Contactez le Comité Paralympique et Sportif Français

club-inclusif@france-paralympique.fr

Contactez la Référente Paralympique Territoriale Auvergne-Rhône-Alpes

Juliette Givernaud-Girau

j.givernaud-girau@france-paralympique.fr ou 06.59.49.61.31

Contactez le service des Sports au

04 74 03 29 63 ou sport@agglo-villefranche.fr

Bien sportivement.

Le Comité Départemental du Rhône de Natation est une association Loi 1901, reconnu d'utilité publique. Enregistré sous le n° W 691055369 à la préfecture du Rhône, le 14 janvier 1964 - SIRET n° 42829122300017.

Siège social : Espace des sports Métropole de Lyon – 28 rue Julien – 69 003 Lyon

Tel 04.72.00.11.34 / Fax : 04.72.00.11.34

Port : 06.72.82.98.68 ou 06.24.71.68.13

Courriel : comiterhonenatation69@gmail.com / Site : <http://abcnatation.com/natation/lyonnais/69/>



Bulletin Information N°3 – Comité du Rhône Natation Conseil d'administration du 8 avril 2024

Sondage relatif à l'accueil des personnes en situation de handicap (PSH)

Ce sondage fait suite à l'envoi d'un google form réalisé en septembre 2023.

Présentation du sondage :

Je suis Jean-Michel Riehl, éducateur sportif et bénévole au sein de la FFN, FFH et FFSA au niveau départemental et/ou national sur les activités aquatiques.

Vous pouvez me contacter à l'adresse suivante : riehl.jm@gmail.com

Ce formulaire vise à recueillir pour l'ensemble des structures et clubs de natation du Rhône, sa capacité d'accueil de personnes en situation de handicap (PSH) : soit au sein d'une section spécifique, soit au titre d'une inclusion dans un groupe ordinaire.

Le type de handicap peut être à la fois physique (y compris les déficiences visuelles et auditives) relevant de la Fédération Française Handisport - FFH ou celui relevant de la Fédération Française du Sport Adapté - FFSA (déficience mentale, troubles du développement intellectuel, troubles psychiques, troubles du spectre de l'autisme, trisomie).

D'avance je vous remercie pour le temps consacré à répondre à ce questionnaire.

Une première analyse a été réalisée en janvier 2024 avec un taux de retour inférieur à 50%.

Le bilan présenté ci-dessous est basé sur un taux de retour de 62%, de nombreuses structures n'ayant pas pris le temps (?) de répondre à ce questionnaire.

La suite à donner à ces réponses serait de :

- Mettre en relation les clubs et associations avec les fédérations sportives délégataires pour le sport handicap,
- Diffuser aux clubs la liste des clubs para accueillant,
- Diffuser les différentes offres de formations disponibles permettant aux éducateurs d'appréhender le public en situation de handicap,
- Favoriser la communication d'actions diverses concernant l'accueil de PSH, dispositifs du CPSF, etc...
- Sensibilisation au handicap des différents responsables de structures et éducateurs d'activités aquatiques,

Version du 24/04/08

Le Comité Départemental du Rhône de Natation est une association Loi 1901, reconnu d'utilité publique. Enregistré sous le n° W 691055369 à la préfecture du Rhône, le 14 janvier 1964 - SIRET n° 42829122300017.

Siège social : Espace des sports Métropole de Lyon – 28 rue Julien – 69 003 Lyon

Tel 04.72.00.11.34 / Fax : 04.72.00.11.34

Port : 06.72.82.98.68 ou 06.24.71.68.13

Courriel : comiterhonenatation69@gmail.com / Site : <http://abcnatation.com/natation/lyonnais/69/>



Bulletin Information N°3 – Comité du Rhône Natation Conseil d'administration du 8 avril 2024

Accueil de Personnes en Situation de Handicap



Un constat : La difficile intégration des personnes en situation de handicap

- Alors que nous sommes à quelques semaines des Jeux Olympiques, et Paralympiques de Paris 2024, le problème de l'accessibilité des clubs pour les personnes en situation de handicap se pose.
- Seul 1,4 % de clubs sportifs se disent en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap.

[JO de Paris 2024 : La difficile intégration des personnes en situation de handicap dans les clubs sportifs \(20minutes.fr\)](https://www.sports.ouv.fr/sport-et-handicap-33)

Depuis 2005 la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées apporte un cadre législatif précis en rendant obligatoire l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. Dans le sport, l'inclusion sociale peut notamment se traduire, pour tout un chacun, par la possibilité d'accéder et de pratiquer l'activité physique et sportive de son choix et de l'appréhender au niveau de son choix (du sport amateur au sport de haut niveau).

<https://www.sports.ouv.fr/sport-et-handicap-33>

Accueil de Personnes en Situation de Handicap



Bonjour,

Mon fils artiste de 6 ans est intéressé par la natation (il est à l'aise dans l'eau), je souhaiterais l'inscrire pour la session prochaine et aimerais s'il vous plaît, avoir des informations sur les démarches à faire, merci.

Bonjour,

Je suis maman d'un enfant qui a un trouble du spectre autistique modéré. J'ai appelé il y a quelques jours pour avoir des renseignements pour l'inscription de mon fils à un cours de natation adapté. Malheureusement toutes les associations sont toutes soit remplies ou ne propose pas de la natation pour des enfants artistes car la plupart de temps ils n'ont pas d'éducateurs spécialisés. Mon fils a fait deux années de piscine à xx sauf qu'il était resté au même niveau car avec son autisme, il n'a pas les techniques de coordination de ses bras et les pieds aussi à la nage. Aucun maître-nageur nous a donné un retour mais nous l'avons constaté par nous-même, ses parents, lors de la représentation de fin d'année. Quand on a déménagé à xx, alors on a voulu lui changer de club de piscine à xx, il a alors fait le test de niveau, rebelotte on le mettra toujours au premier niveau. Du coup, il a pleuré et s'est découragé. Ceci m'a tellement fait de la peine en tant que sa maman, alors j'ai fait des recherches sur internet s'il existe un cours de natation adapté à l'handicap mais personne m'a mis au courant, je ne le savais pas. Je viens vers vous par ce courrier en vous demandant s'il vous plaît si vous avez une autre solution pour inscrire mon fils dans un autre cours de natation car ça me fait de la peine de le voir si désespéré. Il s'appelle xx, il a 9 ans, il est artiste modéré, il est dans une école normale depuis la maternelle et il sait bien les cours presque sans besoin d'aide. Pour les activités motrices par contre il a des retards, il n'a pas les bons gestes et la technique de mouvement de coordination des membres. Sinon il se repère bien dans l'espace, il n'a pas besoin d'aide plus que ça et il parle très bien.

Je vous remercie Monsieur de prendre en compte ma demande.



Bulletin Information N°3 – Comité du Rhône Natation Conseil d'administration du 8 avril 2024

Accueil de Personnes en Situation de Handicap



L'objectif de ce sondage était de recueillir, pour l'ensemble des structures et clubs de natation du Rhône, leur capacité d'accueil de personnes en situation de handicap (PSH) :

- soit au sein d'une section spécifique,
- soit au titre d'une inclusion dans un groupe ordinaire.

Le type de handicap peut être à la fois physique (y compris les déficiences visuelles et auditives) relevant de la Fédération Française Handisport - **FFH**, ou celui relevant de la Fédération Française du Sport Adapté - **FFSA** (déficience mentale, troubles du développement intellectuel, troubles psychiques, troubles du spectre de l'autisme, trisomie).

40 structures sportives ou associatives ont été identifiées et sollicitées pour ce questionnaire. Les comités départementaux référents ont également été destinataires de ce questionnaire.

Lien vers le questionnaire : <https://forms.gle/L1cC1DeNm6omtTKz9>

Le taux de retour était de 47% après 3 relances, soit 25 clubs ou associations (janvier 2024).
Après 2 nouvelles relances..., il est de 62% au 08/04/24.



Les résultats, quelques chiffres... (réponses de 25 structures)

84 % des clubs et associations indiquent accueillir des PSH, **40%** sur des créneaux spécifiques.

20% indiquent être encore en capacité d'accueillir des PSH. Cela représenterait (seulement) 20 personnes... (principalement des associations)

7 clubs (sur 18) sont affiliés à la FFH, **2 clubs ou associations** sont affiliés à la FFSA.

24% indiquent disposer de personnel formé au handicap (STAPS-APA et DEJEPS Handisport principalement).

40% indiquent **avoir refuser** des PSH dans leur club et **36%** disent **ne pas avoir su rediriger** ces personnes vers d'autres structures.

4 structures envisagent d'ouvrir une section spécifique orientée FFH mais seulement en inclusion, et **3 structures** souhaitent pérenniser leur section spécifique (tous affiliés à une fédération handi).

Les besoins identifiés sont :

- Formations au handicap des éducateurs (action clubs),
- Nécessité de disposer de créneaux ou lignes d'eau supplémentaires (action gestionnaire de la structure),
- Accompagnement nécessaire (Clubs Inclusifs ?)

60% souhaitent être informés des possibilités de formations aux handicaps et **40%** souhaitent être contactés par les comités départementaux spécifiques (FFH et FFSA).

Le Comité Départemental du Rhône de Natation est une association Loi 1901, reconnu d'utilité publique. Enregistré sous le n° W 691055369 à la préfecture du Rhône, le 14 janvier 1964 - SIRET n° 42829122300017.

Siège social : Espace des sports Métropole de Lyon – 28 rue Julien – 69 003 Lyon

Tel 04.72.00.11.34 / Fax : 04.72.00.11.34

Port : 06.72.82.98.68 ou 06.24.71.68.13

Courriel : comiterhonenatation69@gmail.com / Site : <http://abcnatation.com/natation/lyonnais/69/>



Bulletin Information N°3 – Comité du Rhône Natation
Conseil d'administration du 8 avril 2024

Accueil de Personnes en Situation de Handicap



Il existe 2 fédérations sportives multisports délégataires en France pour le sport handicap

HANDISPORT

SPORT ADAPTE

--Ligues Auvergne Rhône Alpes--

<https://www.handisport-aura.org/>

<https://sportadapte-aura.fr/>

--Comités Départementaux 69--

<https://www.comitehandisport69.fr/>

<https://www.cdsa69.fr/>

--Organismes de Formation--

<https://www.formation-handisport.org/>

<https://www.formation.sportadapte-aura.fr/>

--Le Comité Paralympique et Sportif Français--

<https://france-paralympique.fr/le-comite-paralympique-et-sportif-francais/>

Accueil de Personnes en Situation de Handicap



Analyse critique (qui n'engage que moi...)

L'accueil de PSH relevant de la FFH semble plus facile (créneau en inclusion, accompagnement "léger", peu ou pas de trouble cognitif...).

L'accueil en inclusion semble être privilégié, et réduit, voire exclu, l'accès aux activités aquatiques pour les PSH nécessitant un accompagnement plus soutenu (polyhandicap, handicap mental, autistes, porteurs de trisomie...).

Apprendre à nager avec un handicap mental ? Compliqué... [Apprendre à nager avec un handicap mental : compliqué !](#)

Méconnaissance d'éléments d'informations importants :

- > Handiguide des sports : <https://www.handiguide.sports.gouv.fr/>
- > Guide du CROS Auvergne Rhône Alpes : <https://sportethandicap.crosauvergnerrhonealpes.fr/>
- > Dispositif Club Inclusif : <https://club-inclusif.fr/>, mis en place récemment sur la région Auvergne Rhône Alpes

Absence de référencement pour les clubs para-accueillants (9 clubs non référencés).

Enfin, je regrette le faible taux de retour, malgré 5 relances nominatives, pour 2 associations, 1 club FFH et 12 clubs FFN.

Le Comité Départemental du Rhône de Natation est une association Loi 1901, reconnu d'utilité publique. Enregistré sous le n° W 691055369 à la préfecture du Rhône, le 14 janvier 1964 - SIRET n° 42829122300017.

Siège social : Espace des sports Métropole de Lyon – 28 rue Julien – 69 003 Lyon

Tel 04.72.00.11.34 / Fax : 04.72.00.11.34

Port : 06.72.82.98.68 ou 06.24.71.68.13

Courriel : comiterhonenatation69@gmail.com / Site : <http://abcnatation.com/natation/lyonnais/69/>



Action à venir

Cette journée a pour objectif de proposer aux personnes en situation de handicap la découverte de différentes activités aquatiques.

Les clubs partenaires sont :

- Le RCBD,
- L'Aqua Synchro Lyon.

Une invitation est lancée à l'ensemble des clubs, afin de proposer aux éducateurs, bénévoles et autres personnes intéressées de venir rencontrer ce public spécifique.

JOURNÉE AQUA-DÉFI

Dimanche 5 MAI 2024

CENTRE AQUATIQUE CAMILLE MUFFAT
110 RUE EMILE ZOLA À DECINES-CHARPIEU 69150

**ATELIERS DÉFIS
&
CERTIFICAT
"SAVOIR NAGER
EN SÉCURITÉ"**

PROGAMME :
9H - ACCUEIL DES PARTICIPANTS
9H30 - DÉBUT DES ACTIVITÉS
17H - FIN / RÉCOMPENSES
GOUTER D'AMITIÉ

**JOURNÉE DEDIEE AUX
PERSONNES EN SITUATION DE
HANDICAP PSYCHIQUE
ET/OU MENTAL**

**REPAS
TIRÉ DU SAC**

Fédération Française
du Sport Adapté
Rhône-Métropole de Lyon

RACING CLUB
BRON
DECINES
NATATION

AFG
Autisme

VILLE DE
DECINES
CHARPIEU

Le Comité Départemental du Rhône de Natation est une association Loi 1901, reconnu d'utilité publique. Enregistré sous le n° W 691055369 à la préfecture du Rhône, le 14 janvier 1964 - SIRET n° 42829122300017.

Siège social : Espace des sports Métropole de Lyon – 28 rue Julien – 69 003 Lyon

Tel 04.72.00.11.34 / Fax : 04.72.00.11.34

Port : 06.72.82.98.68 ou 06.24.71.68.13

Courriel : comiterhonenatation69@gmail.com / Site : <http://abcnatation.com/natation/lyonnais/69/>



Bulletin Information N°3 – Comité du Rhône Natation
Conseil d'administration du 8 avril 2024



Fiche d'Inscription- Aqua Défi

Dimanche 5 Mai 2024

**Centre Aquatique Camille Muffat - 110 Rue Emile Zola 69150
Décines-Charpieu**

La journée Aqua Défi est une journée ouverte aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique nageurs et non nageurs. Elle a pour objectif de faire découvrir des activités aquatiques. Des équipes seront formées pour relever tous les Défis de la journée !

La prise de licence FFSA est obligatoire pour cette journée. Des licences journalières sont possibles et recommandées (dossier en Annexe de ce dossier), elles sont à 10€ la journée.

Il est possible de vous inscrire pour la journée ou pour la demi-journée. Le bonnet de bain est obligatoire dans les bassins pour tout le monde. Nous aurons une tolérance pour les personnes qui ne supportent pas de porter un bonnet de bain.

Pour les accompagnateurs, vous pouvez participer à la journée en étant dans l'eau ou en restant sur le bord du bassin. La tenue devra être adaptée (short, tee-shirt).

En ce qui concerne le repas vous devrez emmener un pique-nique, une salle sera mise à disposition pour manger s'il ne fait pas beau, sinon nous pourrions manger dans l'herbe à l'extérieur de la piscine.

Inscription individuelle :

Nom : _____ Prénom : _____ Age : _____

Licenciés FFSA : Oui Non

L'inscrit est : Nageurs Non-Nageurs

Combien d'accompagnateurs seront présents :

Le / Les Accompagnateurs seront : en maillot de bain près de la piscine

dans les gradins

Participez-vous à journée entière : Oui Non : Présent le matin : 9h-13h30

Présent l'après-midi : 13h30-17h

(Si vous êtes présent que sur la demi-journée la licence journalière reste obligatoire)

Est-ce qu'il y a besoins d'adaptations particulières pour le bon déroulement de la journée (adaptations motrices, sensorielles...):

.....
.....
.....
.....
.....



Bulletin Information N°3 – Comité du Rhône Natation
Conseil d'administration du 8 avril 2024



Inscription collective :

Nom du responsable :

Téléphone :

Mail :

Nombre d'accompagnants lors de la journée :

Le / Les accompagnateurs seront : en maillot de bain près de la piscine

dans les gradins

	Nom	Prénom	N° de licence	Date de naissance	Sexe	Licence Journalière	Nageur / Non Nageur
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							

Est-ce qu'il y a besoins d'adaptations particulières pour le bon déroulement de la journée (adaptations motrices, sensorielles...):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LES INSCRIPTIONS SONT A RETOURNER AU CDSA 69 AVANT LE :

Dimanche 28 Avril 2024 : cdsa69.chloe@yahoo.com

Maximum 80 inscrits

Le Comité Départemental du Rhône de Natation est une association Loi 1901, reconnu d'utilité publique. Enregistré sous le n° W 691055369 à la préfecture du Rhône, le 14 janvier 1964 - SIRET n° 42829122300017.

Siège social : Espace des sports Métropole de Lyon – 28 rue Julien – 69 003 Lyon

Tel 04.72.00.11.34 / Fax : 04.72.00.11.34

Port : 06.72.82.98.68 ou 06.24.71.68.13

Courriel : comiterhonenatation69@gmail.com / Site : <http://abcnatation.com/natation/lyonnais/69/>